

L'an mil huit cent soixante quatre et le vingt aout le Conseil municipal de la Commune de Combiers étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Dereix maire, pour la session ordinaire du mois d'août en vertu de l'arrêté de M. le Préfet en date du 18 juillet 1874.

Présents MM de Lasfont, Chevrier, Sirot, Foustas, Dauv Bouyer, David et Dereix maire;

M. le Président a exposé que l'église de Combiers menacé ruine et qu'il était urgent de prendre des mesures pour l'éviter. Le Conseil municipal à l'unanimité, et l'honneur de vous expose que l'église de Combiers est dans un état qui exige les plus importants travaux, notamment la charpente qui tombe de vétusté et qui peut par sa chute imminente entraîner celle de la cloche, effondrerait la voûte et causer des dégâts considérables. Le devis pour réparer l'église de Combiers s'élève à la somme de sept cent cinquante francs, mais vu le peu de ressources dont dispose la commune et qu'il en est demeuré dans la caisse du conseil de fabrique les conseillers municipaux suppléent M. le

Préfet de leur faire accorder une somme nécessaire pour faire ces travaux réparatifs.

M. Le Maire donne connaissance au Conseil municipal de Combières relatif à la reconstruction en pierres du pont de la Grille et d'une lettre de M. le Préfet, invitant le Conseil municipal de Combières à trouver une somme de 2000 francs, soit par imposition extraordinaire soit par souscription, <sup>pour faire face à</sup> cette dite somme de 2000 fr.

Le Conseil a l'honneur de répondre à M. le Préfet qu'il ne lui paraît <sup>+ facile</sup> que cette dépense soit à la charge de Combières seule que les communes intéressées qui ont accepté ce changement de pont en soient dispensées, en conséquence les conseillers municipaux ont l'honneur de vous prier de mettre en demeure les dites communes intéressées.

Fait et délibéré à la Mairie de Combières, le jour, mois et an que dessus et ont les membres présents signé excepté M. Denis martial qui a déclaré ne savoir signer.

Jamet de Laspard *Jamet de Laspard*  
 Meurier *Meurier*  
 L. David *L. David*  
 Drouin *Drouin*